



ASSOCIATION DE LA LESSIVERIE DE CHÉZARD-SAINT-MARTIN

RÈGLEMENT D'UTILISATION DES LOCAUX.

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS GENERALES

Responsabilités et restrictions :

- L'Association de la Lessiverie n'est en aucun cas responsable des accidents, vols survenant dans les locaux loués.
- Les locaux sont placés sous la surveillance et la responsabilité du locataire.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.
- Il est strictement interdit d'utiliser et de décorer les locaux avec des clous ou des punaises, ainsi que suspendre quoi que ce soit aux luminaires.
- L'usage d'engin(s) pyrotechniques(s) est formellement interdit à l'intérieur des locaux.
- Le locataire et ses invités ne doivent pas parquer leurs véhicules sur le terrain de pétanque ou sur l'herbe.
- Dès 22 heures le volume des installations musicales doit être réduit et les fenêtres fermées.
- Le locataire est prié de respecter le voisinage lorsqu'il se trouve à l'extérieur du bâtiment.
- Le soussigné s'engage sur l'honneur à informer ses invités de ne déranger en aucun cas le voisinage lorsqu'ils quittent les lieux.
- Au cas où une plainte du voisinage serait déposée, le nom du locataire responsable sera communiqué.

CHAPITRE 2. DEMANDE DE RESERVATON

- Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues sur le site de l'association www.lalessiverie.ch ou chez Madame Gisèle Schär à Cernier 032 853 81 85.
- Dans la demande de réservation, le locataire désigne clairement la personne responsable qui représente le groupement et indique la nature de la manifestation.
- Seules les personnes majeures peuvent effectuer des demandes de réservations.
- Un décompte sera établi entre les deux partis lors de la rédaction du contrat de départ.
- **Chaque clé perdue est facturée CHF. 100.00.**
- La demande de réservation devient effective après paiement de la totalité du montant de la réservation, les frais de charges compris. Versement sur le compte IBAN : CH98 8025 1000 0031 0729 8
- Le contrat doit impérativement être retourné 5 jours après réception de celui-ci.

Annulation de la réservation

- Si le locataire renonce à occuper les locaux réservés, il doit en aviser le responsable dans les 7 jours avant la date d'occupation prévue. Le montant de la facture devra toutefois être acquitté.

CHAPITRE 3. TARIFS

La location des locaux est limité à 50 personnes au maximum.

Location : 1 jour		CHF	100.00
Charges		CHF	20.00
Location : 2 jours		CHF	150.00
Charges		CHF	40.00
Location : ½ jour (excepté vendredi et week-end)		CHF	50.00
Charges		CHF	10.00

- Les membres de l'Association de la Lessiverie de Chézard-Saint-Martin bénéficient d'un rabais de 50% sur la location, mais sur les charges.
- La réservation pour une journée complète débute à 07H00 et se termine le jour suivant à 07H00.
- La réservation pour une demi-journée peut se faire pour le matin, l'après-midi ou la soirée.

- Les charges peuvent être augmentées selon le type d'activité.
- Les locations pour des activités commerciales subiront une majoration de 50%.
- D'autres arrangements sont possibles selon entente avec le comité.
- Aucun rabais n'est accordé sur les locations pour des activités commerciales ou lucratives.
- Les locations pour Noël et Nouvel-an sont obligatoirement conclues pour 2 jours.

Caution

- Une caution de CHF 100.- doit être versée au moment de la remise des clés. Elle sera remboursée lors de la remise des locaux.
- La caution est exigée, quel que soit le tarif de location.

CHAPITRE 4. NETTOYAGES & DEGATS

- Les locaux devront être rendus nettoyés et en bon état. Si tel ne devait pas être le cas, les travaux de nettoyage seront facturés au tarif de CHF 50.00 par heure.
- Les bancs et tables devront être rendus propres afin que le prochain locataire puisse les utiliser immédiatement.
- Le matériel de nettoyage est fourni (aspirateur et produits de nettoyage).
- Le locataire doit débarrasser tous ses déchets (poubelles, bouteilles, décors...)
- Les toilettes devront être nettoyées.
- Les dégâts sont facturés aux locataires. Toute déprédation doit être signalée au responsable lors de la remise des locaux.
- **Les linges à vaisselle, les sacs à poubelle et le papier hygiénique ne sont pas à disposition.**
- En cas de dégâts, le locataire assume entièrement les frais et fera, si nécessaire, appel à son assurance RC.

CHAPITRE 5. REMISE DES LOCAUX

- Un contact téléphonique doit être pris avec le responsable au 032 853 81 85 afin de convenir du moment de la remise des locaux, qui seront contrôlés à ce moment-là par le responsable.

J'ai pris connaissance des conditions générales et m'engage à les respecter.

Lieu et date :

Signature du bailleur :

Signature du locataire :

Formulaire de réservation de la Lessiverie :

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

Localité: _____

No de téléphone: _____

No de natel: _____

Réservation du : _____ au: _____

Motif de la réservation : _____

Nombre de personnes: _____

Check-list pour la réservation de la Lessiverie

Nom : Prénom :
Réservation :
Rue : Localité :
Tél : Natel :

- Réservation provisoire
Date :.....
- Accord du responsable
Date :.....
- Réservation définitive
Date :.....
- Envoi du formulaire de réservation au locataire
Date :.....
- Réception du formulaire de réservation signé par le locataire
Date :.....
- Réception du paiement de l'acompte de réservation
Date :.....
- Réception du solde de paiement
Date :.....
- Paiement de l'acompte
Date :.....
- Remise des clés
Date :.....
- Retour des clés
Date :.....
- Retour de l'état des lieux validé par le responsable
Date :.....
- Caution retournée au locataire
Date :.....

Etat des lieux

En arrivant à la Lessiverie,

Je l'ai trouvée

propre

en désordre

Remarques/détails :

.....
.....
.....

Pendant la location

Nous avons rencontré un problème

oui

non

Remarques/détails :

.....
.....
.....

En quittant la Lessiverie, j'ai remarqué :

.....
.....
.....

Nom :

Prénom :

Rue :

Tél :

Réservation :

Localité :

Natel:

A remettre au responsable :